

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-55 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET L'ASSOCIATION MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, informe l'assemblée délibérante que l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2022, les communes de Villaroger et Bourg Saint Maurice ont fait le vœu de programmer des concerts en juillet 2022 ; les communes de Montvalezan, Sainte Foy Tarentaise, Val d'Isère, les Chapelles et Sééz, en août 2022.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer à l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise pour assurer la promotion de leurs concerts.

La participation financière de la Communauté de Communes Haute-tarentaise et des communes associées été fixée, selon nos accords de l'année 2022 à la somme de **14 700 €**, répartie comme suit :

- CCHT : 8 700 €
- Villaroger : 1 000 €
- Bourg Saint Maurice : 1 000€
- Montvalezan : 1 000 €
- Sainte Foy Tarentaise : 1 000 €
- Val d'Isère : 1 000 €
- Sééz : 1 000€
- Il a été convenu que la Communauté de Communes prenne en charge la totalité du coût pour la commune des Chapelles

La convention de partenariat 2022 fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 9 juin 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20220630-2022_55-DE

**CONTRAT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA**

***Le contrat n'est valide qu'avec L'ACCORD DE MESSIEURS LES CURES POUR LES
CONCERTS,
LES SITES, propriétaires des lieux, doivent en faire la demande initiale.***

Entre : **MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE**

Association loi 1901 - Siège social : Place Saint Pierre 73600 Moûtiers

Administratif : 14, rue du Président Coty 73200 Albertville

N° licence entrepreneur de spectacle : 2-113945 ET 3-124375

Siret : 39890302100010

TVA intracommunautaire FR93398903021

Code APE : 9001 Z

Représentée par Elise TATIN présidente, d'une part

et :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE

8, rue St Pierre 73700 Séez

Représentée par Alain EMPRIN

Il a été convenu ce qui suit :

MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEISE (FESTIVAL DE TARENTEISE)

S'engage à donner 7 CONCERTS ci-dessous définis et dans les programmes musicaux suivants :

VILLAROGER le 29 juillet -21 h

Église Notre-Dame de l'Assomption

INALTO Belgique

Passages

Musiques funèbres de Schütz, Buxtehude, Bach, Beethoven

Alice Focroulle, Griet de Geyter sopranos

Bart Uvyn alto

Tomas Lajtkep, Olivier Coiffet ténors

Geoffroy Buffière basse

Lambert Colson, Darren Moore cornets à bouquin

Guy Hanssen, Charlotte Van Passen

Susanna Defendi, Bart Vroomen trombones

Joseph Rassam, orgue

**BOURG ST MAURICE (HAUTEVILLE GONDON) le 30
juillet 21h**

Église Saint-Martin

LES PLAISIRS DU PARNASSE

Le Violon des Lumières

Jean-Marie Leclair (1697-1764) et ses rivaux

David Plantier violon et direction

Annabelle Luis violoncelle

Violaine Cochard clavecin

Ludovic Coutineau contrebasse

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 073-247300254-20220630-2022_55-DE



MONTVALEZAN le 4 aout 21 H

Église Saint-Jean-Baptiste

LES TIMBRES France | **HARMONIA LENIS** Japon

Les Timbres

Yoko Kawakubo violon
Myriam Rignol viole de gambe
Julien Wolfs orgue et clavecin

Harmonia Lenis Kenichi Mizuuchi flûtes à bec Akemi

Murakami clavecin et orgue

Artistes invités

Yukiko Murakami basson Elena Andreyev violoncelle Yuki Koike violon

Georg Philipp TELEMANN (1681-1767) *Six Trios*, 1718

[Francfort]

Et autres œuvres

STE FOY TARENTOISE le 9 aout 21 h

Église Sainte-Foy

LES TIMBRES France | **HARMONIA LENIS** Japon

What's Life ?

La Musique de Shakespeare

Les Timbres

Yoko Kawakubo violon
Myriam Rignol viole de gambe
Julien Wolfs orgue et clavecin

Harmonia Lenis

Kenichi Mizuuchi flûtes à bec
Akemi Murakami clavecin et orgue

VAL d'ISERE le 11 aout 21 h

Église Saint Bernard-de-Menthon

INTO THE WINDS ensemble EEEmerging

Le Grand Embracement

Musique pour Charles VI (1368-1422)

Création 2022

Anabelle Guibeaud chalémie, flûtes à bec

Rémi Lécorché busine, trompette à coulisse, sacqueboute,
flûtes à bec

Marion Le Moal Bombardes, flûtes à bec

Adrien Reboisson chalémie, bombardes, flûtes à bec

Laurent Sauron percussions

LES CHAPELLES le 12 aout 21 h

Église Saint-Martin

THE CURIOUS BARDS

The Bard's Pocket Companion

Musique en terre gaélique au XVIII^e siècle

Alix Boivert violon baroque & direction

Sarah Van Oudenhove viole de gambe

Bruno Harlé flûtes

Louis Capeille harpe

Jean-Christophe Morel cistre

SEEZ le 14 aout 21h

Église Saint-Pierre

LE STAGIONI

CONCERT DE CLÔTURE

Anthea Pichanik contralto

Liv Heym violon

Paolo Zanzu clavecin et direction

Lumières italiennes

Vivaldi, Haendel, Scarlatti

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20220630-2022_55-DE

A LA CHARGE DE MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTOISE.

1. Toute la logistique et l'organisation :
2. Envoi du document à l'Archevêché pour occupation des églises, après accord des prêtres .
3. Mise en place des églises pour accueillir les musiciens et le public.
4. Remise en état des églises après les concerts.
5. Assurance responsabilité pour ces concerts.
6. Publicité, communication, information- renseignements, presse,
7. Radios régionales, nationales, etc ...
8. Emission et distribution des documents - (dépliants, affiches).au niveau régional et/ou national.
9. Régie orchestre et régie lumière pour le concert.
10. Billetterie, accueil du public etc ..
11. Cachets des musiciens et charges sociales.
12. Déplacements et logements des musiciens.
13. Remise de 10 invitations par site.
14. Mise en place d'un tarif privilégié à 15€ par personne, à condition que des groupes de 10 personnes minimum soient constitués par les différents sites.

A LA CHARGE DU SITE

- ✓ Demande d'autorisation des prêtres affectataires
- ✓ Mise à disposition des lieux culturels pour les concerts.
- ✓ Information pour les concerts : bulletins locaux, radio locale etc.. distribution des documents de communications au niveau local

PARTICIPATION FINANCIERE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES de HAUTE TARENTOISE:

Elle a été fixée, selon nos accords de l'année 2022 à la somme de **14700 €**, soit **2100 € par site**

Prise en charge par chacun des sites concernés du repas des artistes le soir du concert

Mise à disposition d'un bénévole (si possible dans chaque site pour l'accueil auprès des auditeurs, contre 2 invitations

REGLEMENT DE LA PARTICIPATION : Par virement, à votre convenance, pour la part revenant à la CCHT, soit 1100 € par site + 1000 € pour le site des CHAPELLES, soit au total la somme **de 8700 €**

Chaque site, sauf LES CHAPELLES devra s'acquitter de sa part communale, soit 1000 €

Ci-joint le RIB de l'association, A FAIRE PARVENIR A TOUS LES SITES

BILLETTERIE Elle est acquise par Musique et Patrimoine en Tarentaise

CONTRAT EN DEUX EXEMPLAIRES, DONT UN A NOUS RETOURNER (par mail)

Fait le 14 juin 2022 à Albertville

Signatures

Pour le site

ALAIN EMPRIN

pour le festival
ELISE TATIN